

# Historique des démarches pour la préservation du massif du Chenaillet (par Arnica Montana)

## Grandes dates

- 10/12/1992 - Réunion technique à la DDAF de Gap (Arnica Montana, SAPN, DDAF) suivie aux courriers adressés par les associations.  
1<sup>ères</sup> démarches d'Arnica Montana et de la SAPN auprès des administrations compétentes en vue d'obtenir la protection du massif du chenaillet.
- 21/06/1993 - Réunion sur site à Montgenèvre (DIREN, DDAF, maire de Montgenèvre, ARNICA MONTANA, SAPN, CBGA)  
Les associations démontrent l'intérêt patrimonial du site.  
Constataion du recouvrement de laves en coussins (au-dessus du lac de Chaussée) par des éboulis provoqués par la création d'une piste.  
Les administrations (DIREN et DDAF) reconnaissent l'intérêt patrimonial du site et l'idée d'une réserve naturelle peut-être approfondie. La délimitation de la zone la plus intéressante doit être étudiée  
Les représentants des communes exposent leurs contraintes.
- 8/02/1994 - Réunion de travail à la DDAF de Gap (DDAF 05, DIREN, SAPN, ARNICA MONTANA).  
Il est acté que le site est remarquable et mérite une protection instituée par l'Etat.
- 22/07/1994 Entretien (à la sous Préfecture) du Président d'ARNICA MONTANA avec M. Dohet, sous Préfet de Briançon. M le sous Préfet entrera en contact avec la DIREN et la DDA pour leur rappeler l'urgence relative de créer une réserve.
- 12/04/1995 - Lettre de soutien actif et sans réserve pour la défense du site du Chenaillet de la Société Géologique de France à Arnica Montana
- 31/08/1995 - Motion votée et diffusée auprès des instances concernées, concernant la nécessité de protection du massif du Chenaillet, par l'Association Française de Lichénologie lors de son assemblée générale du 31/08/95.
- 16/10/1995 - Entretien du Président d'ARNICA MONTANA (à Briançon) avec Mr. Moulinas, Directeur de la DIREN PACA. Sur les projets de protection du massif du Chenaillet. Orientation vers une réserve naturelle. L'intérêt botanique pourrait justifier une demande d'arrêté de protection de Biotope.
- 11/12/1995 - Courrier de Mr. J.C. Cady, Préfet des hautes Alpes indiquant que le dossier du Chenaillet devrait aboutir en 1996.
- 14/05/1996 - Rencontre des services de la DIREN avec la nouvelle municipalité de Montgenèvre.
- 25/10/1996 - Lettre de Mme la Ministre de l'Environnement à Arnica Montana  
Stipulant que l'intérêt du site et les menaces dont il fait l'objet impliquent de prendre des mesures de protection, (Réserve Naturelle avec instance de classement ou réserve naturelle volontaire).  
L'étude réalisée par Arnica Montana pourrait constituer le fondement scientifique du dossier retenu.
- 21/01/1997 - Réunion en sous-Préfecture de Briançon (S/Préfecture, Maires de Montgenèvre et Cervières, régies remontées mécaniques, ARNICA MONTANA, CBGA, SGMB, DDA, DDE) :  
Extension de la zone minimale présentée par Mr Debelmas est demandée par les associations.  
Visite sur le terrain programmée pour évaluer les contraintes et les particularités géologiques du site.  
Le statut de réserve naturelle volontaire semble le mieux adapté à la situation.  
L'Arrêté préfectoral de classement pourrait intervenir en fin d'année.
- 22/03/1997 - Lettre de précision d'Arnica Montana à Mr le sous-préfet concernant des imprécisions dans le compte rendu de réunion du 22/03/1997.

- 26/03/1997 - Visites de terrain (Mairies de Montgenèvre et Cervières, S/Préfecture, DDA, DDE, RTM, BDARM, DIREN, ONF, ARNICA MONTANA, CNA) : Projets d'aménagement du massif du Chenaillet, protection des richesses du massif.  
Les enjeux économiques et les enjeux de protection ne sont pas incompatibles.  
Volonté réitérée des communes de Montgenèvre et de Cervières de créer une réserve naturelle volontaire.  
Les limites des zones à préserver devront être arrêtées à l'issue de la prochaine visite de terrain.
- 17/07/1997 - Réunion et Visites de terrain (Mairies de Montgenèvre et Cervières, S/Préfecture, DDE, BDARM, DIREN, ONF, ARNICA MONTANA, CNA CBGA, SAPN) :  
Visite de la zone projetée de réserve naturelle volontaire, visite du tracé projeté du nouveau télé-siège du rocher de l'Aigle.  
Extension de la zone minimale "Debelmas" dans des mesures encore à définir  
Demande de localisation précise sur carte des affleurements de la zone du Col du Chenaillet à MM. Rémy (Arnica Montana) et Toupet (CBGA).
- 29/07/1997 - Réunion en sous-Préfecture de Briançon (Mairies de Montgenèvre et Cervières, Régie remontées mécaniques, CNA, ONF, DDE, DDA, DIREN, ARNICA MONTANA, SAPN, CBGA, S/Préfecture) :  
Présentation des localisations précises sur carte des affleurements du col du Chenaillet (travail effectué par ARNICA MONTANA, suite à la réunion du 29/027).  
Demande de définition de la zone principale de la réserve naturelle volontaire par Mr le sous-préfet  
Demande d'élaboration de proposition d'une réglementation.
- 2/09/1997 - Réunion en sous-Préfecture de Briançon  
Définition de limites de la réserve :  
Zone B Collet Vert : consensus  
Zone A et B : pas de consensus trouvé  
Règlement de la réserve naturelle volontaire à définir
- Fin 1997 - Proposition de 2 projets de règlement aux communes concernées par la DIREN.
- 26/11/1999 - Réunion en sous-Préfecture de Briançon ( S/ Préfecture, Maires de Montgenèvre et de Cervières, SAPN, ARNICA MONTANA, CBGA, DIREN, ONF, DDA, DDE) :  
Les Maires nouvellement élus de Montgenèvre et de Cervières sont favorable à la création d'une réserve volontaire du massif du Chenaillet.  
Est convenue: la prise en charge financière par la DIREN d'une étude (à la demande de la DIREN) permettant de délimiter précisément le périmètre de la réserve ainsi que la détermination du foncier (travail sur POS).  
Les communes devraient débattre en conseil municipal de la nouvelle version des projets de règlement de la réserve d'ici septembre 2000.
- 27/06/2000 Réunion de travail à Montgenèvre (retenue collinaire), bureau d'étude Gaudriot, Arnica Montana, SAPN, Régie des remontées mécaniques.  
La régie expose son projet de création d'une réserve collinaire de 30 000 m<sup>3</sup> sur une zone humide située 300m en aval de la « Source de la Durance » (parcelle C6 1025 du POS) et demande conseil aux associations quant à la valeur patrimoniale du site. Les associations précisent qu'il n'y a pas d'espèce protégée recensée sur le site, mais qu'il s'agit d'une zone humide donc d'un site intéressant (aspect paysager et écologique) nécessitant une étude approfondie.  
La Régie propose l'extension du périmètre de la zone centrale pour intégrer les zones humides de la "Source de la Durance" jusqu'à la "Sagne Enfonza", extension acceptée par Arnica Montana.
- 27/06 et 7/08 2001 \*Rencontre avec M le Maire de Montgenèvre
- 7/08/2001 Rencontre avec le Directeur de la Régie des remontées mécaniques. Visite sur le terrain). Le projet de réserve collinaire est maintenant déplacé au niveau des sources de la Durance.
- 5/12/2001 - Courriers (RAR) à monsieur le Maire de Montgenèvre et à Mr Bréal (Directeur de la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre) sur la richesse patrimoniale floristique (en particulier espèces protégées) du Chenaillet, sur des dégradations constatées et le danger de certains projets. (copie des courriers à M. le Préfet, DIREN, DDAF, FNE/CNPN/SAPN).

- 7/12/2001 Courrier adressé au Maire de Montgenèvre, au Directeur de la régie des remontées mécaniques, au Préfet, à la DIREN., à la DDAF à FNE. sur l'intérêt botanique des sources de la Durance et information concernant des travaux de terrassement réalisés dans les éboulis de l'arrête ouest à plus de 2400 m d'altitude.
- 11/12/2001 - Rencontre sur le site du Chenaillet avec le Directeur de la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre, en présence de Luc Garraud du Conservatoire botanique de Gap Charance. La réserve collinaire (30 000 m3) est prévue maintenant en amont d'un radeau flottant de Sphagnum (zone qui avait été proposée en 2000 pour être intégrée dans la zone centrale de la réserve naturelle volontaire).
- 16/02/2002 - Courrier concernant le problème du Chenaillet, adressé à Mr Hervé Hoyami, Directeur du service protection de la flore au Ministère de l'Environnement.
- Juillet 2003 - constatation de drainages de zones humide au niveau des sources de la Durance et de destruction de stations *d'Aquilegia alpina* (plante protégée par arrêté ministériel)
- 19/08/2003 - Courrier à Mr le Préfet des Hautes Alpes pour signaler la destruction par nivellement de piste de skis de stations d'une espèce végétale protégée (*Aquilegia alpina*); de la destruction de zones humides. Demande de relance du dossier de protection.
- 26/08/2002 - Courrier adressé à la Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles pour inscription du massif du Chenaillet dans le cadre des ZIG (Zones d'intérêt Géologique).
- 09/10/2003 - constatation de traces d'engins Chenillettes dans la zone humide de la "Sagne enfonza".
- 21/10/2003 - Réunion(suite aux dégâts constatés le 09 octobre) avec les responsables militaires des stages d'essais d'engins chenillette pour sensibilisation à la richesse des zones humides.
- 8/02/2004 - Courrier à la Commission géographique Durance (par intermédiaire de l'URVN) concernant les problèmes des sources de la Durance.
- 07/04/2007 - Entretien avec Mr. Joël Giraud, Député Maire de l'Argentière la Bessée, vice Président du Conseil Général. Evocation de la nécessité de protection du massif et sur la possibilité de création d'une réserve naturelle régionale (des réserves naturelles régionales devraient bientôt pouvoir être créées en région PACA).

### **Publications et études**

- 24-28Aout 1991 - Travail d'inventaire de la végétation lichénique du Chenaillet (travail d'étape)  
Association Française de Lichénologie.
- Mai 1994 - Travail d'inventaire de la flore patrimoniale du Chenaillet (travail d'étape)  
Espace Naturel de Provence (bureau 05), SAPN.
- 1994 Publication par Arnica Montana du guide « Roches et végétation d'altitude, le site remarquable du massif du Chenaillet ».
- Août 1995 - Article sur le massif du Chenaillet dans le « Courrier de la Nature » par Arnica Montana.
- Septembre 1995 - Dossier de synthèse réalisé par Arnica Montana « Le massif du Chenaillet, intérêt géologique, botanique et proposition de protection »  
**Document considéré par Mme la Ministre de l'Environnement comme pouvant constituer le fondement scientifique du dossier de réserve.**
- 1-2/06/1996 - Exposition sur le massif du Chenaillet par Arnica Montana à l'occasion de la « fête de la nature de Belfort » organisée par la Société d'Histoire Naturelle de Belfort.
- Mars 1996 - Article de Mr Rémy (Arnica Montana), publié dans la revue « la montagne » du Club Alpin Français et attirant l'attention sur les problèmes du site.

- 10/09/1996 Lettre de réponse (à l'article CAF) de Mr Jullien (Régie des remontés mécaniques de Montgenèvre) au Club Alpin Français et au sous-préfet tentant de discréditer Arnica Montana suite à son article publié dans la revue « la montagne » le 10/09/1996.
- 25/10/1996 - Lettre de Mr Bournérias (membre du Conseil National de Protection de la Nature du Ministère de l'Environnement) à Mr le sous-préfet précisant :  
 \* d'une part que le contenu de l'article de Mr Rémy, publié dans la revue « la montagne » du Club Alpin Français et attirant l'attention sur les problèmes du site, correspond rigoureusement à la réalité.  
 \* d'autre part, sa préoccupation devant les bouleversements que subit le site d'intérêt international du Chenaillet.
- Automne 2000 - Etude cartographique de délimitation précise du périmètre de la réserve naturelle du Chenaillet et de détermination du foncier (travail sur POS), par Arnica Montana/Frank Neveu, (rapport d'étape).
- Été 2001 - Inventaire botanique et localisation des espèces végétales patrimoniales du Massif du Chenaillet par le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance (Luc Garraud).  
 - Début de repérage GPS par ARNICA MONTANA des affleurements géologiques remarquables et des stations botaniques.
- Début 2002 - Article de C. Rémy sur le Chenaillet dans le guide "Alpes sans Frontière, Briançon Sestrières" réalisé par le C.A.F. (programme INTERREG).
- 02/07/2002 - Localisation (à l'aide d'un GPS) par C. Rémy d'Arnica Montana de stations d '*Aquilegia alpina* au-dessus du Restaurant d'altitude des Gondran.
- 02/07/2002 - Prospection par Luc Garraud du Conservatoire botanique Alpin de Gap Charance et Claude Remy (Arnica Montana) du versant sud du Chenaillet pour localiser les stations d '*Aethionema thomasi-anum*.
- été 2002 - Localisation des stations géologiques remarquables (à l'aide d'un GPS) du secteur du Gondran par C. Rémy.
- 3 Juillet 2007 - Inventaire botanique du secteur du collet vert.
- Juillet août 2008 : Entretien avec M le Maire de Cervière, Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Briançon. Courrier adressé à la DDT (29 août 2008).
- 4 novembre 2008 : courrier(avec dossier) adressé à Mme la Préfète des Hautes Alpes.
- 21 juin 2009 : prospection botanique avec la SAJA (Mur des Aites à la cabane des douaniers), en présence de représentants de la DDT.
- 24 mai 2011 : Envoi dossier Chenaillet à Joel Giraud, député des Hautes Alpes, vice-président de la Région PACA.
- Octobre 2011 : Echanges mels avec la DDT, le CBNA et envoi dossier Chenaillet ARNICA pour inscription massif Chenaillet à la SCAP.
- 13 novembre 2011 : envoi dossier Chenaillet à Marie France Tarbouriech, conseillère régionale.
- 01 décembre 2011 : entretien téléphonique avec Maxime Gay (Conseil général Hautes Alpes) pour inscription du massif du Chenaillet dans espaces naturels sensibles des Hautes Alpes.
- 8 et 11 décembre 2011 : envoi dossier Chenaillet à Maxime gay.
- 31 janvier 2012 : Envoi Mel et dossier Chenaillet à Lucie Wegener (Région PACA) pour nécessité de protection du massif du Chaenaillet.
- 19 février 2012 : Echange mels avec M. Philippe Gondolo (Région PACA) et envoi dossier ARNICA sur le Chenaillet pour projet de création de Réserve Régional du Chenaillet.